

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D84

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet** : Nymphée : demande de subvention à l'Etat

La partie supérieure (terrasse) du Nymphée, sérieusement dégradée, nécessite la réalisation de travaux d'étanchéité. Les opérations de remise en état de cette terrasse ne pouvant être effectuées sur ce monument historique que par des entreprises hautement qualifiées, le coût des opérations ne sera sans doute pas négligeable.

Aussi, préalablement à la mise en œuvre de la sélection d'une entreprise qualifiée, la recherche de financement est nécessaire.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État une aide financière sous forme de subvention.

Cette demande doit être présentée, en appui d'une lettre décrivant l'objet des travaux, sous forme de délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant la nécessité de procéder à la réalisation des travaux d'étanchéité nécessaires à la conservation du Nymphée, bâtiment classé Monument Historique,
- Considérant l'aide financière que l'État peut apporter dans ce type d'opération,
- **SOLLICITE, sur la base du dossier technique de réhabilitation de la terrasse du Nymphée, une subvention de l'État au taux le plus élevé possible,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 septembre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/09/2009
- Publication ou affichage le 25/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.